



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P491_2024

Date : 03/12/2024

OBJET : Rénovation de la piscine des Pieux – lots 6 et 8

Exposé

Le projet de rénovation de la piscine des Pieux a fait l'objet d'une consultation de travaux en avril 2023, à l'issue de laquelle cinq lots ont été attribués et dix lots ont été déclarés sans suite.

Une nouvelle procédure adaptée a été lancée en février 2024 qui a fait l'objet des attributions successives permettant de conclure 8 autres lots.

Faute d'offre pour le lot 6 « Métallerie acier et inox » et le lot 8 « Traitement d'eau », ces lots ont fait l'objet d'une relance sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Après analyse et négociation de l'offre reçue pour chaque lot, il est proposé de conclure le lot 6 avec l'entreprise J. MACREL et le lot 8 avec l'entreprise EAU AIR SYSTEME.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de la Commande publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la rénovation de la piscine des Pieux avec les entreprises suivantes :
 - Lot 6 « Métallerie acier et inox » : entreprise **J. MACREL** – 1752 route de Coutances – 50180 AGNEAUX pour un montant de 45 500,00 € HT soit 54 600,00 € TTC,

- Lot 8 « Traitement d'eau » : entreprise **EAU AIR SYSTEME** – 14 avenue de l'Horizon - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ pour un montant de 165 000,00 € HT, soit 198 000,00 € TTC,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal – Ldc 81573,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE